

SCCR/45/5

Original : anglais

date : 3 avril 2024

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑cinquième session**

**Genève, 15 – 19 avril 2024**

Grandes lignes proposées pour une séance d’information sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur

*Document établi par le Secrétariat*

**Grandes lignes proposées**

**Quarante‑cinquième session du SCCR sur l’intelligence artificielle générative et le droit d’auteur**

La séance d’information se tiendra le jeudi 18 avril dans l’après‑midi, à l’occasion de la quarante‑cinquième session du SCCR (15 – 19 avril 2024).

Durée : une demi‑journée, de 14 h 30 à 18 h 30

Format : hybride, avec interprétation en six langues

Objectifs : Répondre à la demande du comité en permettant l’échange de vues et de données d’expérience entre les créateurs et les autres acteurs directement concernés par l’utilisation ou la mise au point d’outils d’intelligence artificielle générative, notamment : 1) l’influence croissante de l’intelligence artificielle générative sur les industries de la création, et les défis et opportunités qu’elle représente pour les créateurs et les autres parties prenantes; 2) les principales questions juridiques et stratégiques, notamment les considérations relatives à la transparence, à l’équité et à la viabilité dans la manière dont le système du droit d’auteur et des droits connexes interagit avec l’intelligence artificielle générative; 3) les différents intérêts en jeu dans la mise au point et l’utilisation de l’intelligence artificielle générative. Les questions examinées seront traitées compte tenu des points de vue de multiples acteurs, ainsi que des différences entre les régions géographiques.

Structure : Ouverture et présentation du programme; deux réunions de fond animées par le Secrétariat de l’OMPI; une séance de questions‑réponses après chaque réunion de fond et une discussion ouverte en conclusion.

**Ouverture**

Durée : environ 20 minutes

Présentation du programme et brève performance artistique en direct sur le thème de l’intelligence artificielle.

**Première réunion : incidence pratique de l’utilisation croissante de l’intelligence artificielle pour la création de contenus (à travers différents secteurs) : défis et opportunités**

Durée : environ 90 minutes

Conférenciers : Créateurs et professionnels sélectionnés pour englober différents secteurs et tenir compte des perspectives de diverses catégories de parties prenantes.

Notes explicative : Les conférenciers participeront à un débat interactif portant sur un large éventail de questions pratiques et commerciales, telles que :

* l’incidence de l’intelligence artificielle générative sur les créateurs, les entreprises et les utilisateurs des industries de la création;
* les opportunités et les enjeux que peut apporter l’intelligence artificielle générative au processus créatif de différents secteurs;
* la protection des créateurs dans le contexte de l’intelligence artificielle générative compte tenu de plusieurs facteurs, notamment les conséquences de la concurrence entre les résultats de l’intelligence artificielle générative et les contenus créés par l’homme.

**Discussion ouverte et séance de questions‑réponses**

Durée : environ 20 minutes

Participants : États membres, observateurs et experts

**Deuxième réunion : facteurs favorables à une utilisation durable, équitable et bénéfique de l’intelligence artificielle dans la création de contenus pour toutes les parties prenantes**

Durée : Durée : environ 90 minutes

Conférenciers : Des experts ont été sélectionnés dans différents secteurs et auprès de différentes parties prenantes.

Notes explicative : Les conférenciers participeront à un débat interactif portant sur un large éventail de questions juridiques, stratégiques et commerciales, telles que :

* Contributions : Comment gérer l’apprentissage automatique basé sur des contenus protégés?
* Résultats : Le traitement juridique du contenu généré par l’intelligence artificielle générative et son incidence sur les principes fondamentaux du système du droit d’auteur.
* Nouvelles tendances en matière d’initiatives commerciales et de partenariats entre les parties prenantes, des créateurs aux entreprises technologiques. Aperçu du rôle des normes techniques et des méthodes viables d’octroi de licences.
* Nouvelles sources de revenus rendues possibles par l’intelligence artificielle générative pour les créateurs et autres titulaires de droits.

**Discussion ouverte et séance de questions‑réponses**

Durée : environ 20 minutes

Participants : États membres, observateurs et experts

[Fin du document]